

# Les Infos de Base

mercredi 8 septembre 2010  
volume 13, numéro 36  
ISSN 1492-0670



GAUDET  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Du nouveau dans *Accès Légal : Code de procédure des assemblées*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 36 du 8 septembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 septembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 36 du 8 septembre 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 35 du 4 septembre 2010.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-23, A-26, A-29.011, C-61.01, D-8.3, D-11, E-3.3, M-35.1 et N-3** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 septembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 34 du 25 août 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 33 du 21 août 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 18 du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Les modifications apportées par L.C. 2010, ch. 3, 5, 8, 9, 12 et entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 septembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 18 du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 septembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 29 août 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 29 août 2010.

Dans son édition de septembre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 721 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 29 août 2010.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'aide juridique et sur la*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*prestation de certains autres services juridiques*, L.R.Q., c. **A-14**, titre, aa. 0.1, intitulé de la section I, 1, 1.0.1, 3, 3.1, 3.2, 4.5, 4.10, 5, 6, 22, 22.1, 23.1, 23.2, 32, 32.2, intitulé de la section V.1, 50, 59, 60, 61, 61.1, 67, 74, intitulé de la section VII, 80, 80.1, 80.2, 81, 82, 82.1, 83.1-83.26, intitulé de la section III.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, aa. 1-31.

*Loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants*, L.R.Q., c. **A-23.01**, a. 37.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

*Code de procédure civile*, L.R.Q., c. **C-25**, a. 959.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, ann. I.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, L.R.Q., c. **R-12.1**, ann. II.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

*Loi sur la taxe de vente du Québec*, L.R.Q., c. **T-0.1**, aa. 138, 381.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur la reddition de comptes concernant les services rendus par certains avocats et par certains notaires*, [R.R.Q., c. **A-14**, D. 700-2010 du 18-08-10, (2010) 142 G.O. 2, 3607A], a. 10.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

*Règlement sur l'aide juridique*, [R.R.Q., c. A-14, r. 0.2], aa. 0.1, 1, 3, 5, 18, 21.3, 22, 29.1, 33, 37.1, 37.3, 37.4, 38, 40, 42, 43, 43.1, 44, 45.1.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, aa. 32-34.

*Règlement sur l'établissement de centres communautaires juridiques*, R.R.Q., 1981, c. A-14, r. 2, aa. 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21, 24, 27, 30, 33.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

*Règlement de la Commission des services juridiques établissant les normes et barèmes suivant lesquels sont nommés et rémunérés les avocats de la Commission et des centres qui ne sont pas régis par une convention collective de travail*, [R.R.Q., c. A-14, r. 4.3], a. 56.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

*Règlement sur le régime de rentes pour les employés de la Commission des services juridiques et des autres centres auxquels il s'applique*, R.R.Q., 1981, c. A-14, r. 6, a. 1.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

*Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*, [R.R.Q., c. **B-1**, r. 6.1], a. 33.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

*Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle du Barreau du Québec*, [R.R.Q., c. B-1, r. 12.01], a. 2, ann. 1.

*Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques*, L.Q. 2010, c. 12, a. 34.

*Règlement sur les quotas des*

*producteurs d'oeufs de consommation du Québec*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 239], aa. 9, 23, 23.1, 34-40.1, 45, 48, 52, 53, 53.1, titre de la section II du chapitre III de la partie II, 55-59, 64-65, 72, 85.1-92, 120.1, 121, 126-126.4, 135-137.2, ann. 2.1, 2.2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec*, Décision 9445 du 24-08-10, (2010) 142 G.O. 2, 3745, aa. 1-26.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur l'assurance-emploi*, L.C. **1996**, ch. **23**, aa. 10, 12, ann. I.

*Loi d'exécution du budget de 2009*, L.C. 2009, ch. 2, a. 224 (partie);

*Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et augmentant les prestations*, L.C. 2009, ch. 30, aa. 1 (partie), 2 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Du nouveau dans Accès Légal: Code de procédure des assemblées

Un nouvel ouvrage s'ajoute à la liste de nos publications avec notre édition de juin. Le **Code de procédure des assemblées** de Maître Michel Filion est l'outil essentiel pour assurer le bon déroulement d'une assemblée délibérante.

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le **Code de procédure des assemblées** est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en décembre 2010.